



COMMUNE DE OBERSAASHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OBERSAASHEIM  
DE LA SEANCE DU 21 AOÛT 2025

*Sous la présidence de Madame Marie-Laure GEBER, Maire.  
Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents.*

*Exceptionnellement et d'un commun accord, elle ouvre la séance à 19h (et non 19H30).*

Présents :

HAUMESSER Christian  
MELAYE Angéline

1<sup>er</sup> Adjoint au Maire  
2<sup>me</sup> Adjointe au Maire

ACKERMANN Gérard – FURLING Magalie – GUIRA Rita – HILDWEIN Joël –  
SCHUBNEL Thierry – SPINDLER Camille

Absents excusés :

CORTIJO Juan (procuration à HILDWEIN Joël)  
COMBRE Rémy (procuration à SPINDLER Camille)  
FROMM Christine (procuration à GEBER Marie-Laure)  
MAYNARD Marlyse

Secrétaire de séance :

Madame SPITZ Rachel

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Approbation du dernier procès-verbal
- 2) Aménagement de voiries / assainissement : attribution de marché
- 3) Cimetière
- 4) Parcelles communales lieu-dit « Haertlé »
- 5) Divers

## 1. Approbation du dernier procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 avril 2025 a été transmis à tous les membres avant la réunion. Aucune observation n'ayant été formulée, il est approuvé à l'unanimité.

## 2. Aménagement de voiries / assainissement : attribution de marché

Monsieur Christian HAUMESSER rend compte de la réunion de la Commission « Appel d'Offres » qui s'est tenue le vendredi 25 juillet 2025 à la Mairie d'Obersaasheim - en présence de Monsieur Romuald BERNARD du Bureau d'études « COCYCLIQUE ».

La date de rendu des offres avait été fixée au 23 juillet 2025 à 18 heures.

Quatre offres dématérialisées avaient été réceptionnées.

Après vérification et analyse, il est apparu que l'entreprise TORREGROSSA de Sainte-Croix-en Plaine présentait l'offre économiquement la plus avantageuse.

Cependant, le régime de subvention ayant évolué - l'attribution des subventions escomptées ne s'étant pas concrétisée comme attendu - il a été demandé une mise au point du marché pour le rendre plus accessible (modification de certaines sections de voiries prévues en enrobés drainants pour les passer en enrobés classiques).

La Commission décide de passer par la phase de négociation.

La date de retour des offres négociées a été fixée au 8 août 2025 à 18 heures.

A l'issue de l'analyse des réponses, il apparaît que l'entreprise TORREGROSSA de Sainte-Croix-en Plaine reste l'entreprise présentant l'offre la moins disante.

Il est proposé d'attribuer le marché du lot 1 VRD à l'entreprise TORREGROSSA pour un montant de 221 384,27 € H.T. soit 265 661,12 € T.T.C.

A noter : le montant de 221 384,27 € H.T. soit 265 661,12 € T.T.C englobe les frais pris en charge par la Commune (voirie), soit 155 488,37 € H.T. (186 586,04 € T.T.C.) ainsi que les frais pris en charge par la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach (assainissement et eaux pluviales – rue des jardins et Impasse rue du Maréchal Leclerc), soit 67 872,78 € H.T. (81 447,34 € T.T.C.).

Le marché fera l'objet d'un remboursement par la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach au titre de ses compétences « Assainissement » et « Eaux pluviales », dans le cadre d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage.

Les travaux sont prévus cet automne.

COMMUNE D'OBERSAASHEIM

PV DU CM DU 21/08/2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de suivre l'avis de la Commission « Appel d'Offres » et d'attribuer le marché du lot 1 VRD à l'entreprise TORREGROSSA de Sainte-Croix-en-Plaine pour un montant de 221 384,27 € H.T. soit 265 661,12 € T.T.C.
- RAPPELLE que les frais relatifs aux travaux d'assainissement et d'eaux pluviales seront pris en charge par la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach.
- AUTORISE Madame le Maire ou son Représentant à signer la convention de maîtrise d'ouvrage à intervenir avec la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach ainsi que toutes autres pièces relatives à cette opération.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2025.

### 3. Cimetière

*Pour rappel : la Commune d'Obersaasheim a chargé l'office notarial SCP Aurore LUDWIG et Marine GROS de Colmar de la rédaction de l'acte notarial relatif à l'achat d'une parcelle à Madame Christine THAROTTE (extension cimetière) et à la vente d'une parcelle à Madame Christine THAROTTE (ouverture de l'accès à la propriété de Madame Christine THAROTTE).*

L'office notarial nous a informé avoir eu un retour du Juge du Livre Foncier. Ce dernier souhaite que les délibérations prises par le Conseil Municipal le 23 janvier 2025 (point n° 8) et le 28 février 2025 (point n° 6) soient conformes aux stipulations de l'acte s'agissant des numéros de parcelles.

1) Concernant le rachat d'une parcelle par la Commune d'Obersaasheim à Madame Christine THAROTTE

Il est demandé au Conseil de confirmer l'achat de la parcelle section 4 n° 214 d'une contenance de 2 ares 34 centiares (valeur du bien estimée à 5 000 euros l'are).

2) Concernant la vente d'une parcelle par la Commune d'Obersaasheim à Madame Christine THAROTTE

Il est demandé au Conseil de confirmer la vente de la parcelle section 4 n° 212 d'une contenance de 0 are 49 centiares (valeur du bien estimée à 5 000 euros l'are).

Soit un solde de 9 500 euros en faveur de Madame Christine THAROTTE.

S'agissant des délimitations entre les différentes parcelles et comme indiqué dans la délibération en date du 23 janvier 2025 (point n° 8) :

- . La Commune prendra en charge la mise en place d'un muret de délimitation d'une hauteur d'environ 50/60 cm hors sol (niveau parcelle 213) entre les parcelles 213 et 214 - sur une longueur de 34,06 mètres.

Accusé de réception en préfecture  
068-216802462-20250821-01-21-08-2025-AI  
Date de télétransmission : 26/08/2025  
Date de réception préfecture : 26/08/2025

Ce muret sera surmonté d'un grillage rigide avec occultation (brises vues).

Il sera demandé à Madame Christine THAROTTE de prendre en charge le muret de délimitation entre les parcelles 211 et 212 - sur une longueur de 23,55 mètres - également surmonté d'un grillage rigide avec occultation (brises vues), dans un souci d'harmonisation de l'ensemble.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

CONFIRME l'achat de la parcelle section 4 n° 214 d'une contenance de 2 ares 34 centiares (valeur du bien estimée à 5 000 euros l'are).

CONFIRME la vente de la parcelle section 4 n° 212 d'une contenance de 0 are 49 centiares (valeur du bien estimée à 5 000 euros l'are).

VALIDE la prise en charge d'un muret de délimitation - surmonté d'un grillage rigide avec occultation (brises vues) - d'une hauteur d'environ 50/60 cm hors sol (niveau parcelle 213) entre les parcelles 213 et 214 - sur une longueur de 34,06 mètres.

DEMANDE à Madame Christine THAROTTE de prendre en charge le muret de délimitation entre les parcelles 211 et 212 - également surmonté d'un grillage rigide avec occultation (brises vues) - dans un souci d'harmonisation de l'ensemble.

CHARGE Madame le Maire ou son Représentant de signer tout document afférent à ce dossier.

#### 4. Parcelles communales lieu-dit « Haertlé »

Madame le Maire informe le Conseil de la demande d'autorisation de travaux faite par un exploitant agricole du village. En effet, il souhaite enterrer une canalisation destinée à l'irrigation de la parcelle communale dont il est locataire (lieu-dit « Haertlé ») depuis le 10 janvier 2023. Cette canalisation « partirait » du canal et longerait la parcelle 18 - section 53 (Limite Sud).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Donne son accord pour l'implantation d'une canalisation souterraine, d'un diamètre de 160 mm, à une profondeur d'1 mètre, le tout sur une longueur d'environ 400 mètres - le long de la parcelle 18 - section 53 (Limite Sud).
- Demande à l'exécutant des travaux de consulter au préalable le « Guichet unique » afin d'obtenir la liste des exploitants de réseaux susceptibles d'être présents sur la zone des travaux et de procéder à la Déclaration des Travaux.

5. Divers

- a) Madame le Maire fait part de divers remerciements qu'elle a réceptionnés.
- b) Madame le Maire informe le Conseil de la création d'une auto-entreprise - dans le village - spécialisée dans l'événementiel (babysitting et animations enfants). A sa tête, Madame CIAMMARUGHI Marine (adresse mail : [nocesetnounou@gmail.com](mailto:nocesetnounou@gmail.com)).
- c) Madame le Maire présente des déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles elle n'a pas fait valoir son droit de préemption.
- d) Madame le Maire informe l'assemblée que des administrés souhaiteraient engrillager des parcelles qui leur appartiennent et qui longent le ruisseau à la « Kruta ». Elle propose de se renseigner auprès de la DDT.

Monsieur SCHUBNEL Thierry propose, lors d'une future révision du PLUi, de reclasser les petites parcelles longeant le Thierlachgraben) en zone Nj, moins restrictive. Elles sont actuellement classées en zone N.

- e) Lors du Conseil Municipal en date du 3 juin dernier, il a été retenu le RAL 8023 pour la mise en peinture des grilles de clôture du parking Centre Village. Selon l'artisan chargé des travaux, cette teinte poserait problème. Il a donc été décidé de suivre ses recommandations, à savoir, l'utilisation d'une teinte proche de la teinte d'origine.

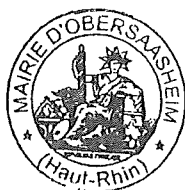
Un essai va être proposé aux élus avant validation.

- f) Monsieur SCHUBNEL Thierry propose, pour la journée citoyenne, de procéder à une taille d'arbres rue des Acacias.
- g) Madame GUIRA Rita demande quelle va être la suite qui sera donnée à la première partie de l'étude de sécurité (Diagnostic) réalisée par la Société BEREST. Madame le Maire répond que des propositions concrètes seront proposées cet automne. Les conclusions pourront être présentées à l'assemblée le moment venu.
- h) Monsieur ACKERMANN Gérard informe qu'un agriculteur souhaiterait que le panneau en direction du « point vert » d'Heiteren soit déplacé.
- i) Monsieur ACKERMANN Gérard fait part d'une demande d'un administré souhaitant la mise en place d'un miroir au niveau de la sortie de l'Impasse rue des Prés. Le conseil municipal se laisse le temps de la réflexion.
- j) Monsieur HILDWEIN Joël informe qu'il va falloir prévoir le contrôle de la pompe du Véhicule de Première Intervention (VPI) des sapeurs-pompiers.
- k) Madame MELAYE Angéline informe que le programme de la journée citoyenne a été distribué dans les boîtes aux lettres. Une réunion avec les participants aura lieu le mercredi 3 septembre 2025 à 20h en Mairie.
- l) Madame MELAYE Angéline, remercie la Commune, au nom de l'Association de Basket, pour la subvention communale.
- m) Madame le Maire remercie Monsieur ACKERMANN Gérard pour le broyage du terrain de football.
- n) Monsieur ACKERMANN Gérard propose de lancer une réflexion sur l'« avenir » du terrain de football.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne n'ayant demandé la parole, Madame le Maire clôt la séance à 20 h 15.

Obersaasheim, le 26 août 2025

Le Maire,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. Geber".

Marie-Laure GEBER

Accusé de réception en préfecture  
068-216802462-20250821-01-21-08-2025-AI  
Date de télétransmission : 26/08/2025  
Date de réception préfecture : 26/08/2025